



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2244

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Attribution d'une subvention pour l'accompagnement du programme Pépites pour 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011

Délibération n° 2011-2244

commission principale : développement économique

objet : **Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Attribution d'une subvention pour l'accompagnement du programme Pépites pour 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon déploie aujourd'hui un ensemble de service vis-à-vis des entreprises du territoire qui agissent soit sur les leviers de la compétitivité comme l'innovation (via la R&D et les 5 pôles de compétitivité ancrés à Lyon), soit sur les leviers plus structurels ou territoriaux (locaux et implantations, zones d'activités, accessibilité-voirie, eau, propreté etc.).

Afin de renforcer la compétitivité et la performance globale de la métropole lyonnaise, la Communauté urbaine et ses partenaires, regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise" (GLEE), ont souhaité franchir un nouveau cap dans leur capacité à intégrer leurs différentes offres d'accompagnement en une offre globale et plus accessible qui ciblerait plus spécifiquement les petites et moyennes entreprises présentant un fort potentiel de croissance, appelées "Pépites".

En 2009-2010, une action expérimentale au titre de GLEE, animée par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI), a permis de faire un état des besoins de ces entreprises Pépites et de construire une typologie d'accompagnement pour lever les points bloquants rencontrés par ces entreprises dans leur parcours de croissance. Sur la base de cette expérimentation, la Communauté urbaine et la CCI de Lyon souhaitent déployer un programme pour accélérer le développement des Pépites de l'agglomération et les ancrer sur le territoire, par une intégration des différents leviers d'action publique, dans une double logique d'offre de services spécifiques et de concentration des moyens sur une cible particulière.

Au regard de son rôle en matière d'accompagnement des entreprises sur l'agglomération et de son implication comme pilote dans le dispositif "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat", la Communauté urbaine souhaite soutenir la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour le déploiement du programme Pépites.

Le plan d'actions pour 2011

Le programme d'actions Pépites s'adresse à des petites et moyennes entreprises ayant leur centre de décision et de ressources sur le territoire de l'agglomération. Elles sont identifiées comme des entreprises ayant un projet permettant d'envisager une très forte croissance dans les 3 ans à venir, des fonds propres positifs et sans perspective de cessation de paiement à court terme. L'objectif est d'accompagner 10 entreprises par an de cette manière.

Le processus d'accompagnement

L'accompagnement se concrétise par 3 étapes :

- Étape 1 : lancement d'un appel à projets permanent, afin de recruter les entreprises candidates à un accompagnement afin de maintenir à 10 le nombre d'entreprises suivies chaque année. Cet appel à projets bénéficiera d'un comité de sélection pluridisciplinaire avec un pilotage et un affichage commun entre la CCI de Lyon et la Communauté urbaine.

- Étape 2 : l'entreprise Pépite bénéficiera d'un accompagnement personnalisé et sera suivie par un interlocuteur unique (conseiller CCI de Lyon ou développeur économique de la Communauté urbaine). Ils conduiront une démarche d'amélioration sur les principaux sujets suivants : approfondissement stratégique, aide à la levée de fonds, accompagnement commercial international, gestion des ressources humaines, intelligence économique et propriété intellectuelle.

- Étape 3 : l'entreprise, selon son souhait, pourra bénéficier d'un mentorat stratégique ou thématique complémentaire (commercial, technologique, ressources humaines, etc.).

L'organisation du programme

Un comité de pilotage composé de la Communauté urbaine, de la CCI de Lyon, de la Caisse des dépôts et consignation et du Conseil régional Rhône-Alpes proposera des évolutions d'orientation stratégique ainsi que des améliorations du processus d'accompagnement.

Un comité de suivi assurera la confidentialité des projets, décidera avec l'interlocuteur unique des moyens les plus efficaces à proposer à l'entreprise mais aussi de la nécessité de mettre fin à l'intervention auprès d'une entreprise Pépite.

La communication sur le programme

La communication sur le programme Pépite, qu'elle soit assurée par la CCI de Lyon ou par la Communauté urbaine de Lyon, sera validée de manière partenariale par les chefs de projet de chacune des structures.

Afin de conduire l'action de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon en faveur des entreprises Pépites du territoire, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine de 130 000 € en 2011.

Le budget prévisionnel pour l'année 2011 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coordination de la mission	20 000	Communauté urbaine - subvention	130 000
accompagnement par des interlocuteurs uniques	80 000	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	150 000
conseils experts	180 000		
Total	280 000	Total	280 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 130 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour son programme d'actions 2011 en faveur des entreprises Pépites du territoire,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Chambre de Commerce et d'industrie de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et 2012 - compte 657 380 - fonction 90 - opération 2291, selon l'échéancier suivant :

- 65 000 € en 2011,
- 65 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.